

Un délai est fixé pour la présentation des plaidoyers écrits au procès contre Dilma Rousseff



Brasilia, 7 juillet, (RHC).- Le Ministère public au procès suivi contre Dilma Rousseff, provisoirement séparée de son poste de présidente du Brésil, aura jusqu'au 12 juillet prochain pour présenter, par écrit, ses dernières considérations, alors que la défense aura jusqu'au 27 juillet pour présenter son plaidoyer.

Ces documents serviront de base au rapporteur de la Commission du Sénat chargée du procès, Antonio Anastasia, pour élaborer un nouveau document qui sera présenté au Sénat au grand complet le 2 août avant d'être soumis au vote, 48 heures après.

Au cas où, plus de 27 sénateurs voteraient pour la restitution du mandat de Dilma Rousseff, celle-ci réassumerait son poste une fois publiée la sentence d'acquittement.



Radio Habana Cuba